

INTERVIEW DU REPRESENTANT DU FMI EN RCA, MONSIEUR OLIVIER BENON



Olivier Benon est le **Représentant Résident du FMI en République centrafricaine depuis octobre 2016**. Auparavant, il était **Directeur du Centre régional d'assistance technique du FMI pour l'Afrique centrale (AFRITAC Centre) à Libreville**. Il dirigeait l'équipe des conseillers résidents et experts en charge du renforcement des capacités des administrations publiques des Etats membres de la CEMAC dans les domaines des finances publiques (revenu et dépenses), des statistiques macroéconomiques, de la supervision bancaire, et de la gestion de la dette. Olivier Benon a également travaillé **au Département des Finances publiques du FMI** à Washington comme adjoint au chef de la division recettes et a conduit de nombreuses missions d'appui aux réformes des administrations fiscales et douanières **en Afrique, en Asie, en Europe et au Moyen Orient**. Avant de rejoindre le FMI en 1997, Olivier Benon était administrateur des finances publiques en France. Il a occupé différentes fonctions au ministère des Finances et a enseigné à l'Ecole nationale des Finances publiques.

Monsieur le Représentant, quelles sont les missions et attributions du FMI en République Centrafricaine ?

OB : Je voudrais d'abord préciser que la République Centrafricaine (RCA) est devenue membre du Fonds monétaire international (FMI) en 1963, moins de trois ans après l'indépendance du pays. Les missions et attributions du FMI sont les mêmes pour l'ensemble des 189 Etats membres, y compris la RCA. De manière synthétique, ces missions et attributions consistent en 3 mandats.

Tout d'abord, le mandat général de *Surveillance multilatérale*. Tous les membres du FMI, reçoivent régulièrement les équipes de l'institution pour faire le point sur la situation macro-économique. Ces consultations se concluent sous la forme d'un rapport sur la situation macro-économique de chaque pays membre. Il s'agit là de la mission de conseil du FMI, prévue à l'article IV de ses statuts.

Le FMI organise ainsi les missions de surveillance multilatérale, dite *Article IV*, en RCA tous les 18 à 24 mois. Bien entendu, le dialogue entre les autorités centrafricaines et le FMI est permanent entre ces missions. En particulier, en tant que Représentant Résident du FMI en RCA, je suis à la disposition des Institutions de la République et notamment du gouvernement et de son équipe économique pour toute consultation, avis ou conseil.

Le deuxième mandat consiste en une *Assistance financière*, à la demande des Etats membres, en cas de difficultés de la balance des paiements. Cette assistance financière est consentie en principe dans la limite d'une quote-part (les « quotas ») fixée en fonction du poids du pays dans l'économie mondiale.

S'agissant de la République centrafricaine, actuellement, l'assistance financière prend la forme de la « Facilité élargie de Crédit » (FEC), qui est l'un des instruments financiers du FMI à la disposition des Etats membres. Ainsi, l'accord au titre de la FEC en faveur de la République centrafricaine a été approuvé par le Conseil d'Administration du FMI le 20 juillet 2016. Cet accord prévoit la mise à disposition du gouvernement d'un montant de 83,55 millions de Droits de Tirage Spéciaux (DTS)—pour simplifier, le DTS est la monnaie du FMI—soit environ 116,5 millions de dollars et 75 % de la quote-part. Ce montant est disponible sur la période 2016-2019 pour appuyer la mise en œuvre du

programme de réformes économiques du gouvernement. Cette contribution est déboursée au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme, laquelle est revue périodiquement.

Le 17 juillet dernier, le Conseil d'Administration du FMI (composé de représentants de tous les Etats membres) a ainsi achevé la deuxième revue du programme, ce qui a ouvert la voie à un décaissement immédiat de 11,7 millions de DTS (environ 16,3 millions de dollars). Il faut souligner que le Conseil d'administration a également approuvé le même jour la demande d'augmentation de l'appui financier au titre de la FEC en portant le financement total approuvé à 94,69 millions de DTS (environ 132 millions de dollars et 85 % de la quote-part).

Le troisième mandat du FMI vise le *Renforcement des capacités* des administrations publiques dans les domaines de la gestion macroéconomique, budgétaire et financière. Dans ces domaines, à la demande des Etats membres, le FMI met à leur disposition son expertise, en affectant des conseillers techniques sur place ou en organisant des missions d'experts, par exemple tous les mois ou tous les trimestres.

En RCA, cette expertise est destinée à appuyer la mise en œuvre des réformes prévues dans le cadre du programme économique soutenu par la FEC.

Le renforcement des capacités du FMI consiste également en une offre de formations, avec l'organisation de séminaires ou d'ateliers au niveau régional via le centre d'assistance technique du FMI en Afrique centrale (AFRITAC) basé à Libreville ou via l'institut de formation pour l'Afrique (IFA) basé à l'île Maurice, ou encore, au niveau mondial, par l'intermédiaire de l'Institut du FMI basé au siège à Washington.

Concernant la RCA, pouvez-vous nous préciser en quoi consiste la facilité élargie de crédit (FEC) ?

OB : Comme indiqué précédemment, il s'agit d'un soutien financier pour faciliter la mise en œuvre du programme économique du gouvernement. Le gouvernement s'est fixé des objectifs pour répondre aux besoins urgents de balance des paiements, améliorer durablement la gestion macroéconomique et budgétaire et renforcer la stabilité financière. C'est sur la base de ces objectifs et des résultats accomplis que le FMI met à disposition son appui financier. Le programme économique prévoit ainsi des critères de réalisation et des repères structurels (ie les réformes structurelles prévues par le gouvernement) qui sont analysés conjointement par le gouvernement et le FMI à l'occasion des revues périodiques organisées semestriellement.

Les conclusions de ces revues font l'objet d'un rapport soumis au Conseil d'Administration à Washington, au siège du FMI. Je précise que les missions de revue sur place à Bangui permettent également de discuter avec le gouvernement les prochaines étapes du programme et de déterminer conjointement les repères et critères de la revue suivante. La prochaine mission de revue à Bangui est prévue au cours du troisième semestre 2017.

Parmi les réformes en cours soutenues par la FEC en RCA, le FMI souscrit pleinement à l'objectif du gouvernement à accroître la mobilisation des recettes et la transparence de la gestion des finances publiques en vue de dégager les marges budgétaires nécessaires pour accroître les dépenses sociales et rétablir les investissements publics, notamment dans les écoles, les centres de santé et les routes. Ainsi, l'un des critères de réalisation du programme vise le niveau des dépenses sociales c'est-à-dire les dépenses dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des affaires sociales. Le FMI, comme d'autres partenaires, appuie également la réforme visant à renforcer la gestion de la trésorerie de l'Etat en mettant en place le compte unique du Trésor.

D'autres critères du programme visent le niveau d'endettement, qui compte tenu du risque de surendettement, doit être contenu en mobilisant les dons tout en limitant les nouveaux emprunts, mêmes à des conditions fortement concessionnelles.

La rumeur qui court à Bangui, fait état d'un lâchage des autorités par la communauté internationale concernant leur contribution financière pour les mois qui arrivent ? Cette rumeur est-elle fondée ?

OB : Je répondrai simplement en rappelant que le 17 juillet dernier, le Conseil d'Administration du FMI a validé l'achèvement de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC sur la base des résultats satisfaisants enregistrés dans le cadre du programme, et ce dans un contexte sécuritaire difficile. Cette validation s'est traduite par un versement immédiat de 16,3 millions de dollars affecté au budget de l'Etat. Ce versement porte le montant total décaissé au titre de l'accord FEC à 51,2 millions de dollars depuis le 20 juillet 2016

Cette contribution du FMI s'ajoute au soutien vigoureux que la communauté internationale apporte au Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et le catalyse. D'autres partenaires ont récemment annoncé le décaissement de leur aide financière pour 2017.

Au-delà du montant des contributions des principaux partenaires, le plus important est de poursuivre l'exécution du programme de réformes dont le rythme doit être soutenu et s'accélérer afin de réaliser le plus rapidement possible les changements auxquels la population centrafricaine aspire.

La visite de Madame LAGARDE à Bangui en janvier 2017, était très symbolique. Quel message renvoyait son séjour à Bangui ?

OB : A l'invitation du Président de la République, la visite de Madame Christine Lagarde, Directrice Générale du FMI, première visite à ce niveau en Centrafrique depuis la création du FMI symbolise les relations excellentes qu'entretiennent le FMI et la République centrafricaine. Lors de son séjour à Bangui, Madame Lagarde a souhaité exprimer son soutien et celui de toute l'institution aux efforts que le Président Touadéra et son gouvernement déploient pour construire un avenir plus pacifique et plus prospère. Ce soutien vise également la mise en œuvre des réformes difficiles mais nécessaires afin de promouvoir la création d'emplois et le progrès social.

Au cours de sa visite, Madame Lagarde s'est engagée à accroître les appuis du FMI à la RCA, qu'il s'agisse de l'appui financier ou des appuis techniques. Cette promesse s'est déjà concrétisée. Le Conseil d'Administration vient d'approuver une augmentation significative de l'accès de la RCA aux ressources financières du FMI. En matière de renforcement des capacités, plus de 20 missions d'experts ont été organisées et de nombreux cadres centrafricains ont participé aux formations organisées par le FMI depuis le mois de janvier 2017.

Madame Lagarde a également confirmé l'engagement à long terme du FMI en RCA dans le contexte de l'accord FEC. Elle a souligné les principaux obstacles auxquels l'exécution du programme fait face. Ainsi, la volatilité de la situation sécuritaire pèse sur la reprise économique et l'exécution des investissements anticipés lors de l'élaboration du programme, ce qui impacte bien entendu le scénario de croissance sur lequel ce programme repose. Le FMI a ainsi revu à la baisse, à ce stade modérément, la croissance anticipée en 2017 de 5% à 4,7%. La paix et le développement économique et social sont liés entre eux : aucun des deux ne peut progresser sans l'autre.

Quel est le bilan de vos actions en RCA ?

OB : Je qualifie ce bilan de positif en précisant que cette qualification s'applique à la mise en œuvre du programme du gouvernement, auquel le FMI a souscrit et accompagne dans le contexte de l'accord FEC. Comme je l'ai précisé, les résultats positifs enregistrés ont motivé la récente décision du Conseil d'Administration de conclure la deuxième revue de cet accord. Ce point a d'ailleurs été souligné par M. Mitsuhiro Furasawa à Directeur général adjoint et Président par intérim du Conseil d'Administration à l'issue des délibérations du 17 juillet.

La poursuite des efforts engagés pour promouvoir le dialogue et la réconciliation nationale et celle de la mise en œuvre du programme sont essentielles pour la suite. Plusieurs chantiers importants sont lancés notamment la rationalisation de la fiscalité et de la parafiscalité, une plus forte mobilisation des

recettes intérieures et une meilleure hiérarchisation des dépenses, l'amélioration du climat des affaires pour promouvoir les investissements privés. L'assistance technique du FMI est disponible pour appuyer la réalisation de ces chantiers.

Quelles sont les perspectives économiques de la RCA ?

OB : Au cours des derniers mois, l'économie centrafricaine a profité de la baisse des prix du pétrole principalement sous la forme d'une diminution de la facture des importations. La situation sécuritaire et les perspectives économiques régionales comptent également pour l'avenir économique du pays.

Les potentiels au développement économique en RCA existent en particulier dans le secteur de l'agriculture et ceux de l'exploitation forestière ou des mines.

Afin de transformer ces atouts en résultats concrets, il est important d'associer tous les talents de la société, quels que soient leur sexe, leur religion ou leur ethnie et de les encourager à participer pleinement aux activités économiques et politique. Je souligne aussi l'importance de la bonne exécution de projets d'investissements bien sélectionnés qui créeront des emplois et réduiront le coût des affaires. Ces facteurs contribueront à mon avis à pérenniser la stabilité macroéconomique, le progrès social et la croissance solidaire qui sont nécessaires pour garantir la paix en RCA.

Propos recueillis par Isabelle KESSEL